



Réunion du Comité Syndical

du 28 novembre 2007

CS - 4.12

**Convention de mise à disposition d'une
benne de déchets végétaux avec la
commune de CHAVANATTE**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur le Président expose que la commune de CHAVANATTE a souhaité pouvoir disposer d'une benne de déchets végétaux.

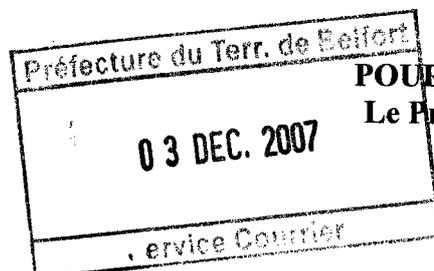
Cette benne desservirait, outre CHAVANATTE, les communes de CHAVANNES-LES-GRANDS et de SUARCE.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante une convention fixant les modalités de ce partenariat.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les termes de la convention de mise à disposition d'une benne de déchets végétaux à la commune de CHAVANATTE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celle-ci.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant
été affichée par extrait le - 3 DEC. 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le - 3 DEC. 2007**



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT